

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 février 2022

Le 8 février 2022 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h30, sous la présidence de Monsieur

Michel REYNAUD, Maire

Date de la convocation : 27 janvier 2022

Membres présents : Reynaud Michel, Forest Alain, Rivoire Sylvianne, Chaboud Yves, Gusmini Christian, Quiles Alexandra, Amandine Valente, Marie-Christine Varnier, Thomas Musy

Membre absent excusé : Jacky Morice, Catherine Hocq

Membre absent non excusé :

Secrétaire de séance : Sylvianne Rivoire

➤ **Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021**

Le conseil municipal, après lecture faite par Alain Forest, a approuvé le compte administratif 2021 ci-dessous à l'unanimité des membres présents.

Compte de gestion 2021 de la commune section de fonctionnement dépenses		
011	Charges à caractère général	64 143.79€
012	Charges de personnel	17 043.33€
014	Attribution de compensation	0.00€
65	Autres charges de gestion courante	93 356.48€
66	Charges financières	6 455.23€
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	180 998.83€
Compte de gestion 2021 de la commune section de fonctionnement recettes		
013	Atténuation de charges	0.00€
70	Produits des services	3 132.54€
73	Impôts et taxes	71 367.25€
74	Dotations, participations	82 543.27€
75	Autres produits de gestion courante	25 749.06€
76	Produits financiers	0.60€
77	Produits exceptionnels	0.00€
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	182 792.72€
	Résultat reporté	139 345.69€
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	322 138.41€

Compte administratif 2021 de la commune section d'investissement dépenses		
10	Taxe d'aménagement et FCTVA	0.00€
16	Emprunts et cautions	26 556.21€
21	Immobilisations corporelles	0.00€
21	Immobilisations corporelles informatique	0.00€
	TOTAL DES DEPENSES	26 556.21€

Compte administratif 2021 de la commune section d'investissement recettes		
10	Dotation, fonds divers et réserves	19 521.01€
13	Subvention d'investissement	23 051.42€
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00€
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	42 572.43€
	Solde d'exécution de la section Investissement	€
	TOTAL DES RECETTES	42 572.39€

➤ **Affectation du résultat 2021**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter l'excédent de fonctionnement, soit 139 345.69 €, et de l'affecter au compte 002 et de reporter l'excédent d'investissement, soit, 44 203.50€, et de l'affecter au compte 001.

Le conseil municipal, approuve l'affectation du résultat 2021 ci-dessous à l'unanimité des membres présents.

➤ **Budget primitif 2022**

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2022 :

Budget primitif 2022 commune : prévisions pour section de fonctionnement dépenses		
011	Charges à caractère général	118 582.36€
012	Charges de personnel	19 800.00€
14	Atténuation de produits	00.00€
65	Autres charges gestion courante	109 463.33€
66	Charges financières	6 500.00€
67	Charges exceptionnelles	2 000.00€
022	Dépenses imprévues	11 145.00€
023	Virement à la section investissement	0.00€
	TOTAL DEPENSES	267 490.69€
Budget primitif 2021 commune : prévisions pour section de fonctionnement recettes		
70	Produit des services	1 720.00€

73	Impôts et taxes	44 371.00€
74	Dotations et participations	56 700.00€
75	Autres produits de gestion courante	25 354.00€
002	Excédent reporté	139 345.69€
	TOTAL RECETTES	267 490.69€

Budget primitif 2021 commune : prévisions pour section d'investissement dépenses

16	Emprunts et cautions	30 020.00€
20	Immobilisation incorporelles	3 000.00€
21	Immobilisations corporelles	2 500.00€
23	Travaux sur bâtiments divers	52 243.74€
	TOTAL DEPENSES	87 763.74€

Budget primitif 2021 commune : prévisions pour section d'investissement Recettes

001	Excédent d'investissement reporté	44 203.50€
10	Dotation fonds divers	2 000.00€
165	Cautions	2 020.00€
13	Subventions d'investissement	39 540.24€
	TOTAL RECETTES	87 763.74€

Les subventions à diverses associations et pour la participation aux activités sportives des plus jeunes de la commune sont fixées pour un total de total de 2 500.00€.

Le conseil municipal, approuve ce budget primitif 2022 à l'unanimité des membres présents.

➤ **Vote du taux des taxes**

Sachant que les taux d'imposition ont été modifiés en 2021, Monsieur le Maire propose, de ne pas augmenter les taux de taxes pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe les taux des taxes pour l'année 2022 comme suit :

Le taux de la taxe sur le foncier bâti de 11.20%

Le taux de la taxe sur le foncier non bâti de 38.95%

➤ **Réévaluation des tarifs communaux :**

Monsieur le Maire explique qu'en raison de l'augmentation des coûts de revient il convient d'augmenter certains tarifs communaux;

Le tarif horaire de la location de la salle pour les activités régulières proposé aux associations passe de 5 € à 8 €.

La participation au chauffage pour l'appartement au-dessus de la salle du Conseil passe de 50 € à 65 €.

Les autres tarifs communaux restent inchangés

5 – Questions diverses :

Suite à la réunion à la communauté de communes, Mme VARNIER indique que nous allons recevoir de nouvelles affiches pour le ramassage des déchets le long des routes. La CCVDD ne fournira plus les sacs poubelles et les gants car beaucoup de communes ont du stock par contre elle donnera des "chasubles" pour les enfants.

Mme VARNIER présente une association qui travaille sur le frelon asiatique et propose des animations, informations, reconnaissance et destruction des nids.

Monsieur le Maire propose d'acheter 3 tables de pique-nique pour mettre derrière la mairie, vers le terrain de tennis et aux abords de la cascade sur le parcours « explor'games ».

Monsieur le Maire indique que les stores vénitiens des fenêtres du secrétariat sont à changer Yves CHABOUD se propose de s'occuper du remplacement.

Un miroir sera installé devant la mairie pour sécuriser la route du Sablon

Au prochain conseil il est prévu de fixer le calendrier des tours de gardes des élections, dates prévues : Présidentielle les 10 et 24 avril et législative 12 et 19 juin.

Mme QUILES informe qu'une demande sera faite en Mairie pour l'organisation d'une course de fun car le 22 mai 2022.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 H 35